

AVIS DE CONVOCATION

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Rencontre nº 7

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara
Membres de l'administration du Conseil scolaire	M ^{me} Dounia Bakiri, Surintendante de l'Éducation M ^{me} Annette Petitpas, Directrice des services aux élèves M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la :

Réunion du : Comité Consultatif de l'Éducation Spécialisée

Date : le 11 février 2025

Heure : 17 h 30

Lieu : Rencontre sur la plateforme TEAMS

Rejoignez la réunion maintenant



Rencontre nº 7

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

ORDRE DU JOUR

La rencontre sera présidée par le conseiller Benoit Fortin

- **1.** Appel des members
- **2.** Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - **2.2** Déclaration de conflit d'intérêts
 - **3.** Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation spécialisée.
- 4. Bonnes nouvelles du Conseil en lien avec l'éducation spécialisée
- **5.** Retrait de M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario* du Comité consultatif de l'éducation spécialisée.
- **6.** La date de la prochaine réunion :
 - Rencontre nº 8 8 avril 2025 à 17 h 30 via TEAMS
- 7. Levée de la réunion

POINT NO 3 DE L'ORDRE DU JOUR - NO 7



Le 11 février 2025

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Selon les définitions de la Loi sur l'éducation, « un programme d'éducation spécialisée est un programme d'enseignement et d'apprentissage :

- fondé et modifié selon les résultats d'une évaluation continue du rendement de l'élève:
- comportant un plan (dénommé « plan d'enseignement individualisé » ou PEI) qui contient des objectifs précis et un aperçu des services en éducation spécialisée qui satisfont aux besoins de l'élève ».

Quant aux services en éducation spécialisée, il s'agit des « Installations et ressources, y compris le personnel de soutien et le matériel, nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'éducation spécialisée ». Aux termes du Règlement 181/98, qui s'intitule Identification et placement des élèves en difficulté, la direction d'école doit veiller à ce qu'un plan d'enseignement individualisé (PEI) soit élaboré pour chaque élève identifié comme étant en difficulté par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), dans les 30 jours de classe qui suivent le placement de l'élève dans un programme d'enseignement en éducation spécialisée.

Les conseils scolaires ont aussi le pouvoir discrétionnaire de préparer un PEI pour l'élève qui bénéficie d'un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté et/ou de services connexes mais qui n'a pas été officiellement identifié comme étant en difficulté

Il est à noter que la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée du Conseil représente 11,03% de l'effectif total.

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre de PEI élaborés par le personnel enseignant dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves identifiés et non identifiés.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 11 février 2025 intitulé *Données sur les élèves* bénéficiant de la Subvention pour l'éducation spécialisée soit reçu.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation, Dounia Bakiri

Nombre de PEI élaborés

Élémentaire	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2018	940	511	429	940
Juin 2019	958	564	394	958
Juin 2020	1019	666	353	1019
Juin 2021	1034	681	353	1034
Juin 2022	1037	722	315	1037
Juin 2023	1113	719	394	1113
Juin 2024	1126	805	321	1126
Déc 2024	1118	814	304	1118

Secondaire	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2018	290	204	86	290
Juin 2019	307*	231	77	308
Juin 2020	337	251	86	337
Juin 2021	394	297	97	394
Juin 2022	416	310	106	416
Juin 2023	441	320	121	441
Juin 2024	360	275	85	360
Déc 2024	370	278	86	370

Total des élèves	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2018	1230	715	515	1230
Juin 2019	1266	795	471	1266
Juin 2020	1356	917	439	1356
Juin 2021	1428	978	450	1428
Juin 2022	1453	1032	421	1453
Juin 2023	1554	1039	515	1554
Juin 2024	1486	1080	406	1486
Déc 2024	1488	1092	406	1488

^{*}Certains élèves surdoués n'ont pas de PEI.

Ce deuxième tableau présente les élèves selon les catégories d'anomalies et types de difficulté déterminées par le ministère de l'Éducation.

Catégories d'anomalies et types de difficulté pour les élèves identifiés

Anomalies	Types de difficulté	Élémentaire					Secondaire				Total d'élèves					
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Anomalies multiples		195	226	218	185		67	83	99	98		262	309	317	283	
Communication	Autisme	161	162	163	157	205	29	34	44	49	44	190	196	207	206	249
	Troubles d'apprentissage	214	215	234	211	215	135	159	158	166	156	349	224	392	377	371
	Surdité et surdité partielle	28	25	30	30	32	5	9	9	10	3	33	34	39	40	35
	Troubles de la parole	7	6	11	12	16	0	0	0	1	0	7	6	11	13	16
	Troubles du langage	41	50	62	62	75	24	30	31	31	33	65	80	93	93	108
Comportement		266	284	300	288	315	89	99	118	140	148	355	383	418	428	463
Ordre intellectuel	Déficience intellectuelle légère	20	18	21	17	9	16	15	10	12	13	36	33	31	29	22
	Douance	24	27	27	29	46	8	11	10	11	11	32	38	37	40	57
	Handicap de développement	22	27	25	30	22	4	5	6	7	3	26	32	31	37	25
Ordre physique	Cécité et basse vision	9	7	6	7	8	1	3	4	5	3	10	10	10	12	11
	Handicap physique	28	28	32	35	37	3	5	5	9	5	31	33	37	44	42
Total - Élèves iden	ntifiés	666	681	722	719		251	297	310	320		917	978	1032	1039	1082
Total - Élèves non ayant des besoins bénéficiant de la s pour l'EED	particuliers et	353	353	315	394		86	97	106	121		439	450	421	515	406
Total PEI		958	1019	1034			337	394	416			1356	1428	1453	1554	1488